



## SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### Réunion du Comité 2015

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2015 - Le Comité de la Société des agrégés s'est réuni le dimanche 29 novembre 2015 à Paris. L'ordre du jour a porté sur quatre questions principales.

##### 1. La rémunération des fonctionnaires et en particulier des agrégés

Le Comité, constatant la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et, en particulier, des professeurs agrégés, a formulé sept demandes pour une meilleure rémunération des agrégés.

##### 2. Le budget de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Comité a réclamé plus de transparence dans la présentation du budget et a demandé que des informations précises soient facilement accessibles au public : détail de la création des postes, dotations des établissements, montants alloués à la communication du ministère, coût des réformes engagées.

##### 3. L'agrégation et le doctorat

Le Comité a exprimé son désaccord avec le projet de décret prévoyant un concours externe spécial pour les docteurs. Il a fait remarquer que l'agrégation est, pour le moment, le seul concours de la Fonction publique concerné par une application aussi extensive de la loi de 2013 alors qu'il est le seul à être déjà adapté aux docteurs.

##### 4. Le collège : horaires, nouveaux programmes, nouveau brevet

Le Comité a rappelé l'opposition de la Société des agrégés à la réforme du collège qui met en danger certaines disciplines, il a dénoncé l'obscurité jargonante des nouveaux programmes, s'est prononcé contre la suppression irréfléchie du redoublement et a considéré que la réforme du brevet n'est pas satisfaisante.

Par ces vœux, le Comité a réaffirmé l'attachement constant de la Société des agrégés à la considération matérielle et morale des personnels, au souci de l'intérêt des élèves, aux objectifs d'excellence et de transparence.

Les vœux sont publiés sur le site de la Société des agrégés : [www.societedesagreges.net](http://www.societedesagreges.net).

*Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.*